



**DELIBERATION**  
Commune de TESSEL  
Département du Calvados

Séance du 27 mars 2023

Afférents au conseil 10	En exercice 10	Qui ont délibéré 10
----------------------------	-------------------	------------------------

Date de la Convocation 15 mars 2023
Date d’Affichage 15 mars 2023

En Exercice : 10

L’An Deux Mil Vingt-trois,

Présents : 10

Les vingt-sept mars à vingt heures

Votants : 10

**Présents** : MM. & MMES Alain PAYSANT, Maire, Dominique DUCLOS, Jean-Denis GUELLE, Adjoint au Maire, Charlotte BARDOUX, Véronique HOUEL, Marie MAZEURE, Isabelle DESPRES, Didier PAYSANT, Daniel RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE Conseillers.

Madame Marie MAZEURE est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

**N° 2023 - 08 Approbation et vote du Budget Primitif 2023**

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée du Budget Primitif 2023 de la Commune. Il est rappelé au Conseil Municipal que le Budget est voté par chapitre. Le Budget Primitif communal 2023, proposé aux membres du Conseil Municipal, s’équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d’Investissement	
Dépenses :	377 400.92 €	Dépenses :	44 005.12 €
Recettes :	377 400.92 €	Recettes :	44 005.12 €

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) D’approuver le Budget Primitif 2023 comme présenté ci-dessus.

Votes (s) pour : 10

Votes (s) contre : 0

Abstention (s) : 0

Tessel, le 27 mars 2023

Le Maire,



Alain PAYSANT